

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Du côté des retraités et des travailleurs âgés en lutte The Elderly in Struggle De la parte de los jubilados y de los trabajadores de edad en lucha

Michel Thiénot

Number 3 (43), Spring 1980

Formation et éducation populaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034993ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034993ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Thiénot, M. (1980). Du côté des retraités et des travailleurs âgés en lutte. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (3), 89–99. <https://doi.org/10.7202/1034993ar>

Article abstract

"The majority of Quebecers over 65 live on public assistance which falls far short of the poverty line.... The elderly are particularly hard hit by the housing crisis. 94% live at home, 85% in cities, usually as tenants. The vast majority find it impossible to meet the rising costs of rent, maintenance, taxes and domestic services..." These are some of the stark facts mentioned in two Manifestos written by groups of elderly people.

The Manifesto on "The Economic Situation of Retired Persons" and the Manifesto "Growing old at Home" were prepared, written and published over a two year period, from 1977 to 1979. This process of consciousness raising by local groups of elderly people led to the creation of the Quebec Elderly Rights Association, (AQDR). A service contract was signed between a community association and the Collective Advancement Faculty of a Montreal University which provided certain institutional support necessary to launch the Association.

While it is clear that over the last twenty years, the elderly have increasingly become a "variable" in technocratic strategies of management, at the same time, it seems that it is possible to use institutional resources to support groups fighting to defend their collective rights and interests.

Du côté des retraités et des travailleurs âgés en lutte

M. Thiénot

L'auteur de cet article est présentement contractuel à l'Atelier de promotion collective de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Il a été pendant deux ans et demi le coordonnateur, à cet atelier, de l'activité dite des manifestes et du regroupement des retraités et pré-retraités.

« La majorité des Québécois et Québécoises de 65 ans et plus vit actuellement en-dessous du seuil de pauvreté, en ayant comme principal revenu les rentes publiques : 310 000 personnes sur un total de 490 000 c'est-à-dire 63 %¹. » Telle est la déclaration préliminaire d'un groupe de retraités, pré-retraités de Montréal dans un manifeste publié à l'automne 1977.

Ce manifeste sur la situation économique fut suivi d'un second sur le logement et les services². Regardons d'abord ce qu'ils dénoncent, à savoir les conditions scandaleuses dans lesquelles vivent les personnes âgées au Québec.

Nous verrons ensuite par qui et comment ils ont été écrits, en quoi ils ont contribué à faire naître un mouvement provincial de défense des droits des retraités et pré-retraités, quelles institutions ont joué un rôle d'initiative et de soutien.

Nous nous interrogerons enfin sur la signification socio-politique de l'émergence de l'AQDR, Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-retraités, et aussi sur la

signification des rôles joués par des équipes d'intervention employées dans des institutions d'enseignement ou de services sociaux.

L'ÂGE D'OR DANS LA BELLE PROVINCE

Les sources possibles de revenu au moment de la retraite sont au nombre de cinq (les deux premières viennent de régimes publics, les autres relèvent du secteur privé) :

- Les pensions fédérales.

Il s'agit de la pension de vieillesse que reçoivent tous les Canadiens âgés de 65 ans et plus. En complément, pour les personnes ou les couples qui ne disposent pas ou disposent de peu de revenus en provenance des autres sources, il existe deux autres programmes qu'on peut considérer comme des mesures d'assistance publique même s'ils n'en portent pas le nom : le supplément de revenu garanti institué en 1967 et l'allocation au conjoint âgé de 60 à 65 ans créée en 1975³.

- Le régime des rentes du Québec fondé en 1966 qui s'adresse à tout homme et toute femme y ayant contribué durant sa vie de travail. Les cotisations sont déterminées en fonction du revenu annuel et les prestations le sont par le niveau des cotisations et la durée de ces dernières.

- Les régimes collectifs supplémentaires de rentes (au niveau d'une entreprise, d'un secteur professionnel...) auxquels adhèrent un peu plus de 40 %

des salariés du Québec. Les modalités varient d'un régime à l'autre. On en dénombrait plus de 5000 en 1973.

- Les régimes enregistrés d'épargne retraite « offerts » aux individus par le biais des institutions financières. Ils permettent d'épargner en vue de la retraite, tout en économisant de l'impôt par la réduction des revenus imposables.

- Les épargnes personnelles : placements bancaires, achat d'un appartement, d'une maison...

Cette diversité des sources ne crée pas d'illusions chez la plupart des retraités :

- La majorité d'entre eux vit sous le seuil de la pauvreté;

- près de 30 % des travailleurs doivent prendre leur retraite avant 65 ans pour des raisons de santé. Or les régimes fédéraux et provinciaux ne sont accessibles qu'à 65 ans (exception faite de l'allocation au conjoint).

- Les femmes atteignent l'âge de la retraite dans une situation d'inégalité par rapport aux hommes. Être femme et âgée de 65 ans signifie pour 82 % d'entre elles vivre dans la pauvreté.

Tout ceci est largement démontré dans le premier manifeste. On trouve des dénonciations concordantes à travers différents rapports et documents⁴.

Le revenu maximal qu'offrent les programmes fédéraux se situe en deçà du seuil de pauvreté, tel que fixé par le Sénat canadien. Ainsi, en décembre 1979, sur une base mensuelle, on obtenait les montants suivants :

	Célibataire	Couple
Seuil de pauvreté	\$ 400.40	\$ 708
Prestation maximum	\$ 332.18	\$ 613.88
		(2 pensionnés)

soit de \$ 68 à \$ 94 en-dessous des standards minimums !

Nous connaissons le nombre de Québécois et Québécoises de 65 ans et plus qui reçoivent en totalité ou en partie le supplément de revenu garanti. Nous pouvons donc apprécier le niveau global de leurs ressources financières puisque ce supplément est accordé en fonction de celui-ci. Cela

nous donnait au début de l'année 1977, 63 % de retraités en-dessous du seuil de pauvreté. L'indexation régulière des prestations ne change rien à la situation. D'ailleurs, le mécanisme d'indexation n'est pas adapté pour compenser la hausse des prix⁵. Si bien qu'avec l'inflation, la situation des retraités empire de façon plus dramatique que celle de l'ensemble des salariés. « Entre 1970 et 1980, alors que le revenu de l'ensemble des ménages aura augmenté de 189 %, celui des 65 ans et plus n'augmentera que de 85 %⁶. »

Les régimes supplémentaires collectifs ou personnels ne touchent pas la majorité des travailleurs et, la plupart du temps, bénéficient aux mieux payés.

« C'est compréhensible : quand les salaires sont bas, on lutte davantage pour les améliorer que pour négocier un régime de retraite. Même chose sur le plan individuel. Ça peut devenir un tour de force de tenter de mettre de côté, dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) une somme d'argent, alors qu'on peut à peine se payer les biens essentiels⁷. »

Quant à la situation des femmes âgées, on sait que la majorité n'a pu se payer un régime de rentes supplémentaires collectif ou individuel, que la femme au foyer est exclue du régime public provincial québécois (puisqu'elle ne peut cotiser à défaut d'un gain de travail), que les femmes qui travaillent ont des salaires inférieurs pour des postes équivalents à ceux des hommes et donc qu'elles sont moins en mesure de préparer financièrement leur retraite. En 1976, seulement 11 % des femmes de 65 ans et plus recevaient une rente du régime québécois (RRQ) contre 46 % chez les hommes : pour celles qui la recevaient, cette rente était de 75 % inférieure à celle des hommes du même âge⁸.

Nous pouvons continuer d'aligner les chiffres. Ils nous mènent toujours au même portrait. À noter cependant que, si la situation des retraités est du même type dans l'ensemble du Canada, c'est au Québec qu'on retrouve proportionnellement le plus de personnes âgées vivant en-dessous du seuil de pauvreté⁹. Faut-il voir là une illustration supplémentaire de l'oppression nationale des Québécois ?

Si on regarde maintenant la situation des personnes âgées par rapport aux logements et aux services sociaux, que découvrons-nous ? C'est justement l'objet du second manifeste « Vieillir chez soi » :

« Augmentation effarante des coûts de l'habitation... le loyer moyen a augmenté en 10 ans à Montréal et à Québec de 78 % et 85 %... il y a une pénurie de bons logements... les personnes âgées sont les plus touchées par la crise du logement...

— 94 % vivent à domicile

— 5 % vivent en centre d'accueil

— 1 % vit en centre hospitalier

— 85 % habitent les villes et la majorité sont locataires

— sur les 15 % qui vivent en milieu rural, 80 % habitent leur maison...

La très grande majorité ne peut faire face aux coûts exorbitants des loyers, de l'entretien et des taxes, ne bénéficient pas des services à domicile pourtant si nécessaires au maintien de leur autonomie et de leur indépendance. Quant aux logements sociaux (les HLM), ils sont trop peu nombreux, répondent mal aux besoins spécifiques des personnes âgées...¹⁰ »

Faut-il parler des chômeurs du centre-ville de Montréal dont une enquête établissait en 1977 qu'une majorité n'avait pas de téléphone (50,5 %), de toilette privée (64,3 %), de douche (66 %) ? En termes d'âge, la moitié du groupe enquêté avait entre 70 et 80 ans tandis que le tiers se situait entre 60 et 70 ans.

Faut-il rappeler la situation des personnes âgées en résidences privées, exploitées de multiples façons : loyers très élevés, qualité défectueuse de la construction, espace et services insuffisants ?

Quant à l'hébergement et aux services institutionnels (centre d'accueil, centre de jour, centre hospitalier) ce que décrivent les personnes âgées s'articule autour de ces réalités : nombre insuffisant d'institutions et de services, bureaucratie, rigidité des rapports clients/administration, contrôle directif.

Ajoutons, pour finir, les affections psychologiques reliées à la situation de non travail, à la diminution relative et variée des capacités physiques : dévalorisation, isolement, inquiétude. Ces sentiments sont évidemment renforcés de façon aiguë dans une situation caractérisée par de faibles ressources économiques. Avec la sociologue française A. M. Guillemard, nous voyons bien la retraite comme une « mort sociale¹¹ ». Et cette mort nous paraît plus lourdement accablante pour ceux qui, dans nos sociétés régies par le développement du

capitalisme industriel, se situent dans le bas de l'échelle sociale.

LES MANIFESTES, L'AQDR, LES APPUIS INSTITUTIONNELS

Nous voudrions parler maintenant de ceux qui ont écrit les manifestes, de quelle façon et avec quels appuis, des revendications qu'ils mettent de l'avant, des rapports entre les manifestes et l'émergence récente de l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-retraités (AQDR).

Il faut, en partie, regarder différemment le premier manifeste et le second : le premier a été préparé principalement par un groupe du quartier Rosemont à Montréal ; le second a été travaillé à l'échelle du Québec et accouché, pour ainsi dire, dans les langes de l'AQDR. Le processus de développement a été, dans ses grandes lignes, le suivant :

Fin 1976 : le projet

L'Association des pré-retraités et retraités de Rosemont (les 3R), nouvellement créée, suite à son congrès d'orientation du 24 septembre, formule une demande de support éducatif à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (FEP) pour réaliser un manifeste. Il s'agit « d'étudier toute la problématique de la personne du 3e âge et de rechercher les moyens de contribuer à l'amélioration de cette situation ».

La FEP, depuis 1972, à travers un de ses services, l'Atelier de promotion collective (APC) travaille notamment dans le champ du 3e âge. Dans une perspective d'éducation populaire, l'atelier organise des sessions de préparation à la retraite, réalise du matériel pédagogique, élabore un programme de formation d'animateurs... Il a d'ailleurs travaillé spécifiquement avec l'Association 3R dans le courant de 1976 (formation au travail en équipe).

Compte tenu de l'ampleur du sujet, quatre manifestes sont envisagés comme autant d'étapes successives : situation financière des retraités, logement et services, rôle social du retraité, préparation à la retraite. « L'objectif est de dresser un bilan de la condition de vie de la population âgée au Québec et

d'élaborer des propositions qui pourront contribuer à la transformer... Ces manifestes seront présentés aux diverses instances gouvernementales et au grand public... l'objectif visé est la prise de conscience de la dimension sociale et politique... conscience indispensable au regroupement et à la mobilisation (des retraités, pré-retraités)¹² ». La direction de la FEP donne le feu vert pour le premier manifeste.

1977 : 1er manifeste

Travaille à sa réalisation le « Comité du manifeste » de l'Association 3R, avec le soutien de l'Atelier de promotion collective, en utilisant les commodités du Cégep Rosemont (locaux — secrétariat du Service d'éducation des adultes). L'Atelier m'engage comme coordonnateur du projet en février, défraie les coûts du matériel pédagogique, paie l'impression du manifeste.

Le rayonnement du premier manifeste, pendant sa confection, déborde le quartier Rosemont, notamment lors de rencontres d'information/participation qui réunissent des membres de différentes organisations : Forum des citoyens âgés (association montréalaise), Place Vermeil (organisation de personnes âgées du quartier Centre-sud), Montréal-Nord, Conseil du travail de Montréal (CTM/FTQ), etc.¹³.

Le colloque de lancement du manifeste réunit les 5 et 6 novembre 300 participants, des personnes âgées pour les 2/3, de toute la province. À compter de cette rencontre, plus de 10 000 exemplaires du manifeste seront distribués à travers le Québec destinés aux associations, clubs d'âge d'or, CLSC, demandes individuelles...

Démarrage du manifeste II

Avec le « Comité du manifeste » l'atelier suscite des groupes de travail dans tout le Québec : en janvier, février, il organise deux réunions centrales à Montréal puis participe à plus de 12 assemblées ou colloques à travers la province. Ces derniers sont, pour la plupart, mis sur pied par des groupes de personnes âgées avec l'aide de leur CLSC. Le « Comité du manifeste », désormais connu, est

invité à diverses assemblées et peut ainsi présenter son manifeste, promouvoir la réalisation du second, proposer l'idée d'un regroupement provincial.

Il faut noter ici l'excellente occasion que la tenue du colloque « Vieillir au Québec » a représentée pour le « Comité du manifeste » en juin 1978. Organisé par le Conseil exécutif national du Parti Québécois, ce Colloque accueillait le 9, 10 et 11 juin près de 950 retraités et pré-retraités, soit 250 délégués par les organisations de comté du parti, les autres venant de différents clubs d'âge d'or ou associations du 3e âge... Le « Comité du manifeste » y était représenté et fit adopter sa résolution pour « la création d'une organisation autonome et représentative du troisième âge pour tout le Québec... Cet organisme serait constitué de tables régionales de concertation... et d'une table de concertation nationale regroupant des délégués des tables régionales. Feraient partie des tables régionales des délégués d'organismes locaux et régionaux regroupant des retraités et des pré-retraités¹⁴ ».

Dès lors, si la diffusion du premier manifeste et la fabrication du second se poursuivent (visites aux régions, tables de synthèse et de coordination en juin et en septembre), un changement de perspective s'amorce. L'urgence, la priorité de bâtir un mouvement provincial organisé se fait sentir.

1979 : l'AQDR

L'assemblée générale des « participants aux manifestes » redéfinit clairement ses objectifs le 21 mars : la priorité est mise sur la fondation d'une *association québécoise de défense des droits des retraités, pré-retraités*. L'action entreprise avec les manifestes est poursuivie ; le second est finalisé. Le « comité du manifeste », ouvrier de la première heure, disparaît publiquement comme entité autonome et signe de ralliement, en devenant un des comités internes de l'association. D'ailleurs un renouvellement de la « direction » traduit ces perspectives : un nouveau comité de coordination provinciale est élu comprenant neuf membres dont cinq en provenance de régions extérieures à Montréal.

Peu de temps après, au mois de mai, l'AQDR obtient une charte — c'est-à-dire une reconnaissance juridique équivalente à celle que procure la loi de 1901 aux associations en France — et reçoit

même, suite à des pressions auprès du gouvernement provincial, une promesse de subvention de \$ 30 000. Le réseau des participants au mouvement s'élargit. En juin, ceux qui ont travaillé au Manifeste II en adoptent le contenu.

À l'automne, dans le cadre d'une semaine nationale de sensibilisation aux droits des retraités, pré-retraités (22-29 octobre), le manifeste *Vieillir chez soi* est lancé publiquement : conférence de presse, soirée de solidarité. À noter que deux groupes locaux, en plus de participer à ce manifeste « national » ont publié auparavant leur propre manifeste qui décrit et dénonce leurs situations particulières. Il s'agit du comité de Hull et du comité de Rosemont à Montréal¹⁵. Quant au congrès de fondation de l'AQDR, il est prévu pour le printemps 1980.

À cet historique relativement bref, nous voudrions ajouter quelques réflexions sur les points relatifs à la fabrication et la diffusion des manifestes, l'identité des groupes participants, la mobilisation et le développement de l'AQDR et les appuis institutionnels (FEP — CLSC — Cégep).

Les manifestes

Ils sont le fruit d'un travail collectif au niveau de l'étude, de la rédaction et de l'adoption. Avec l'aide en animation et moyens matériels de la FEP, le groupe du premier manifeste s'est réuni à chaque semaine de février à juin 1977, puis à l'automne de cette même année, pour étudier les différents aspects de la situation économique des retraités en allant chercher documents disponibles et personnes ressources, en réfléchissant aux solutions possibles, en formulant des propositions ou des revendications. Il a organisé deux rencontres élargies de diffusion/discussion de ses recherches. Après quoi, en sous-groupes, il a entrepris de rédiger les différentes parties du manifeste. Celles-ci synthétisées, il s'est prononcé en « première » puis en « deuxième lecture » sur son adoption finale.

Le second manifeste a été préparé selon les mêmes principes : étude en groupe et certains ont poussé loin cette première phase. Ainsi, le comité de Rosemont a préparé, avec l'aide en ressources du Cégep¹⁶, une enquête, rédigé le questionnaire, fait le porte à porte dans le quartier pour réaliser les

entrevues; le comité de Hull a procédé de façon semblable avec notamment l'aide de son CLSC. D'autres groupes ont organisé des colloques, des journées d'études, ont compilé des données existantes sur leur région. Avec la production de chaque groupe, une version provinciale fut préparée qui fit ensuite l'objet, avec le choix d'une série de recommandations, d'une adoption en assemblée générale.

Même si, dans la rédaction des textes qui ont servi de base à la discussion et à l'adoption des Manifestes provinciaux, des personnes ressources ont été impliquées, en l'occurrence moi-même pour le premier ainsi que le second avec, cette fois-ci, l'aide d'un collègue, c'est à partir de tout le matériel produit, rassemblé par les collectifs de personnes âgées que ceci fut fait.

Quant à la diffusion des manifestes, elle s'est faite par l'envoi du document à des groupes ou particuliers et, dans la mesure du possible et des demandes, par des rencontres à l'occasion de colloques, réunions. Ainsi, la diffusion du premier Manifeste permit en même temps une mobilisation autour du second. Devant l'intérêt suscité par le Manifeste sur la situation économique de retraités, le « Comité du Manifeste » fit tout de suite campagne pour préparer à travers le Québec un autre Manifeste sur le logement et amorcer de cette façon un rassemblement provincial.

Les groupes participants

Le réseau des participants aux manifestes a été constitué à partir de membres de groupes déjà actifs au niveau local : « l'Association 3R » de Rosemont, « les Aînés de la cabane » et « Animation 65+ » à Hull et Gatineau, les associations de personnes âgées en résidence de Montréal-Nord, le groupe « Rencontre amicale » à Québec, « Horizon 3e âge » à Chicoutimi, etc.

Le développement de l'AQDR qui a débordé le réseau des participants aux manifestes, a aussi profité de l'existence de ces regroupements locaux. La mobilisation était déjà en marche localement et se concrétisait dans ces groupes en terme de services aux membres, d'activités de loisirs. Les manifestes, l'association provinciale ont, par contre apporté des échanges élargis, un renforcement d'une prise de

conscience de la situation des personnes âgées et une nouvelle perspective d'action en terme de défense de leurs droits au niveau québécois.

Fait à noter, les clubs de l'Âge d'or sont, sauf exception, restés à l'écart du mouvement, ce qui n'a pas empêché des personnes, à titre individuel, membres de clubs et des groupes mentionnés, d'y participer. Le projet d'association fut même dénoncé, dans certaines assemblées, par des membres de clubs appartenant à la « Fédération de l'âge d'or du Québec » (FADOQ), comme une action inutile et génératrice de divisions. Pourquoi vouloir créer une autre organisation, alors que, selon ces intervenants, la FADOQ défendait déjà les intérêts des retraités ?

Mobilisation et développement de l'AQDR

Nous venons de signaler, dans le développement de l'association provinciale, le rôle des groupes déjà mobilisés localement. Les manifestes, par leur production et leur diffusion, ont généré, à travers les participants membres de ces groupes un triple résultat :

- renforcement d'une prise de conscience et d'une volonté collective d'agir
- contribution au regroupement provincial
- constitution de documents d'appui pour les luttes en cours et à venir.

À noter aussi le rôle déjà mentionné du forum national qu'a été le colloque « Vieillir au Québec » organisé par le Parti québécois en juin 1978.

Nous voyons également comme élément ayant servi à renforcer la mobilisation autour du développement de l'AQDR, le projet de « Conseil québécois du 3e âge ». Élaboré par un conseiller auprès du ministre québécois du développement social, ce projet d'instituer un tel conseil est parvenu au mouvement du manifeste et de l'AQDR en formation à l'automne 1978. Il apparut aux membres comme un projet d'organisme tampon, ambigu dans ses structures et ses objectifs, technocratique, coûteux. Le comité de coordination provinciale diffusa largement le projet à l'état d'ébauche ainsi que son rejet d'une telle proposition assorti de ses raisons. Le comité participa également à une rencontre publique à Sherbrooke avec le promoteur du projet pour en débattre. Il adressa

aux ministres intéressés du gouvernement provincial une copie de sa position, exigea et obtint une rencontre avec un haut fonctionnaire à ce sujet notamment. Des télégrammes et des lettres de protestation parvinrent au ministre et au promoteur émanant tant du comité provincial de l'AQDR que de groupes locaux. Toute cette mobilisation, outre qu'elle a pour le moins retardé le projet dont on n'entend plus parler depuis, a montré aux personnes âgées que leur avis exprimé collectivement importait et qu'il était urgent de s'organiser sur ses propres bases avant que d'autres tentent de le faire à leur façon.

Enfin, un début d'échanges entre les groupes locaux et d'appui aux luttes menées par certains a aussi contribué au renforcement de l'association. Les rencontres nationales, le bulletin de l'AQDR —dont le premier numéro sortit en juin 1979— jouèrent dans ce sens. La décision de l'association de soutenir et de diffuser au printemps 1979 les revendications d'un groupe de retraités de Beauharnois aux prises avec le gouvernement provincial et leur municipalité pour l'obtention d'un HLM conforme à leurs besoins en est un exemple.

Les appuis institutionnels

La FEP

La Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal propose aux adultes diverses formes d'enseignement crédité, dans une perspective de formation individuelle. De façon marginale, en terme de ressources qui y sont affectées, existe l'Atelier de promotion collective (APC) dont l'objectif, en dehors de toute perspective académique, est de soutenir, par le biais de la formation, les groupes populaires ou syndiqués afin de faciliter la promotion collective de ces couches de la population.

L'atelier se donne pour mission de servir de relais actif et critique entre ces groupes populaires ou syndiqués et les ressources universitaires, dans le respect de l'autonomie des groupes et de la vocation de formation, d'expertise et de recherche de l'université.

Ainsi, depuis 1972, l'atelier avait développé différentes interventions destinées au 3e âge :

organisation de rencontres, développement de sessions de préparation à la retraite, réalisation de matériaux pédagogiques, élaboration de programmes de formation d'animateurs, de personnes ressources, toutes ces démarches ayant au total un rayonnement provincial.

À partir de février 1977, lorsque la FEP accepte de faire un premier pas avec le comité de Rosemont, l'Atelier de promotion collective amorcé, de concert avec ce comité, un rôle de planification, d'organisation, d'animation de toute la démarche éducative des manifestes, puis, plus largement, de démarrage de l'AQDR. Par la même occasion, l'atelier contribue à un débat public sur la situation des retraités et soutient, par l'organisation de l'information et de l'analyse menée collectivement, les premières luttes du mouvement. Cela veut dire que l'atelier, avec le comité de Rosemont, a mis au point le processus collectif d'auto-formation, a réalisé une série d'assemblées d'étude, organisé le colloque de lancement et payé l'impression du premier manifeste. Dans la même veine, il a planifié le second manifeste, pris les contacts requis, préparé un guide d'enquête, compilé de la documentation, organisé les rencontres nationales, accompagné les déplacements du comité coordonnateur, participé à des conférences de presse. Il a impliqué de nombreuses équipes institutionnelles de soutien tels les secteurs 3e âge des CLSC de la province.

De plus, tout le travail de formation et de recherche exercé dans le secteur 3e âge depuis 1972 a contribué à une sensibilisation des personnes âgées, à l'émergence de personnes ressources, donc à faciliter indirectement la réalisation des manifestes et la création de l'AQDR.

Les CLSC

Les Centres locaux de services communautaires existent depuis 1971¹⁷. Sur les 80 en activité aujourd'hui, un bon nombre développe auprès des personnes âgées des activités de prévention et soins, d'animation, d'aide à domicile parfois. Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, le gouvernement provincial est censé pousser dans ce sens, ayant déclaré que le 3e âge était un secteur prioritaire d'intervention.

Via leurs travailleurs sociaux, une vingtaine de

CLSC ont mis des ressources — pour les uns, beaucoup, pour d'autres peu — dans la réalisation des manifestes et de l'association provinciale. Ils demeurent un centre de ressources important pour les personnes âgées.

Le Cegep

Celui de Rosemont est un de ceux qui, à notre connaissance au Québec, s'est le plus ouvert à la population de son quartier en termes de mise en question de son rôle, de disponibilité de ses services d'éducation aux adultes. Son aide pour les manifestes a été importante. L'association 3R du quartier utilise largement le collège pour le développement de ses activités.

SIGNIFICATION DE L'ÉMERGENCE DE L'AQDR ET DU SOUTIEN D'ÉQUIPES INSTITUTIONNELLES

Nous voulons formuler ici quelques premières réflexions plutôt que des affirmations définitives. L'AQDR est une association jeune : son congrès de fondation n'a pas encore eu lieu (prévu pour le printemps 1980), ses cartes de membre viennent d'être émises ; tout un débat de structure est en cours : faut-il intégrer les groupes et associations locales comme tels dans l'association provinciale ou les personnes âgées à titre individuel ou trouver une formule mixte ? Les revendications sont en cours d'élaboration. Des réalisations sont amorcées mais non complétées comme celle qui consiste — c'est un objectif central de l'association — à réunir en son sein avec les retraités des pré-retraités.

Qui sont les membres de l'association ?

Il ne suffit pas de vouloir renforcer, chez la majorité des retraités et chez les pré-retraités, la conscience de leur situation, pour qu'une mobilisation organisée de type revendicatif se développe nécessairement chez eux. On pourrait d'ailleurs faire une remarque semblable à propos d'une démarche d'animation visant d'autres milieux

sociaux démunis. Quelles sont alors les conditions requises pour qu'un tel processus ait des chances de se produire, non pas nécessairement mais probablement ? Parmi celles-ci, il faut en tout cas regarder du côté de l'identité sociologique de la population visée.

Nous nous référons ici aux hypothèses qu'A. M. Guillemard expose dans son livre *La retraite : une mort sociale* ¹⁸. Nous résumons de la façon suivante ses propositions : les conduites des retraités sont socialement déterminées ; ces déterminants doivent être cherchés dans leurs conditions de vie antérieures à la retraite et dans l'accumulation des ressources, au moment de la retraite, que ces conditions ont rendues possibles. L'auteur établit une typologie des conduites de retraite (5 types) dont le titre donne une idée de l'aspect dominant : la retraite — *retrait* ; la retraite — *participation* ; la retraite — *3e âge* ; la retraite — *loisirs* ou *famille*. Guillemard définit ainsi la retraite — *revendication* (type IV) : « contestation du statut accordé à la vieillesse dans notre société à partir de la prise de conscience des retraités en tant que groupe solidaire. Les indicateurs retenus :

- opinion favorable au fait que les retraités pourraient constituer une force de pression s'ils s'unissaient ;
- affirmation que le retraité, sorti du système économique, doit continuer à jouer un rôle actif dans la société ;
- attitude favorable à l'égard des organisations de personnes âgées...
- nombre élevé de relations amicales avec des personnes retraitées et aspect préférentiel de ce type de relations... » ¹⁹

Nous retrouvons l'AQDR et les attitudes de ses participants dans ces différentes caractéristiques. Quant au « système de détermination de la pratique de revendication », « un décalage dans les niveaux des ressources avantageant les potentialités aux dépens des biens conduit à une pratique de revendication. L'activité passée et le niveau d'instruction apparaissent comme les plus fortement déterminants en regard de cette pratique. Un retraité pratique une retraite-revendication :

- Si son activité passée a été intense (parmi les dimensions composant l'indice d'activité passée, la participation à des organisations syndicales ou autres semble être l'élément qui pèse le plus

fortement sur la pratique de revendication) ;

- Si son niveau d'instruction est élevé ;
- S'il vit dans une petite ville ;
- S'il n'a pas d'enfants ou s'il est socialement isolé sur le plan familial.

Les autres variables — revenu et âge biologique — prises isolément semblent avoir une action très restreinte » ²⁰.

Nous aimerions ainsi mieux connaître les caractéristiques sociologiques des membres présents et à venir de l'AQDR et regarder les correspondances ou les non correspondances avec le schéma général et les hypothèses précitées. Ceci dit, ça ne pourrait pas signifier selon nous, que la seule façon de vivre « une retraite revendication » soit de militer à l'AQDR ou, à l'inverse, que le seul fait d'appartenir à cette association implique automatiquement une conduite globale de ce type. Le mouvement AQDR, en faisant d'ailleurs l'hypothèse qu'il demeure revendicatif en pratique à l'avenir, peut, par sa dynamique, drainer, temporairement au moins, des personnes appartenant aux autres « types » : « retrait, loisirs/famille, participation, 3ème âge.

Quelle est la signification politique de l'émergence de l'AQDR ?

Nous avons vu qu'il existait localement, avant l'arrivée de l'association provinciale, des groupes actifs défendant leurs droits, mettant sur pied des services. Il reste que, par rapport aux 500 000 personnes âgées de 65 ans et plus que compte présentement le Québec, ces groupes étaient — et sont encore — relativement récents, peu nombreux. De plus, il n'y avait pas de coordination et de représentation à l'échelon provincial. Parmi les images socialement répandues des « vieux » nous trouvons celle du retraité assis sur un banc public, tranquille, joueur de cartes, voyageur s'il est fortuné, conservateur en politique, plutôt catholique du côté francophone, débonnaire, ne venant pas « chialer » en public sur son sort, bricoleur, pêcheur à la ligne ou porté vers l'artisanat comme passe-temps... C'est aussi l'image que véhiculent les clubs de l'âge d'or, majoritairement orientés vers les loisirs, les menus services aux membres. La Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ)

projette aussi ce profil d'un 3ème âge calme et docile, dirigé par un establishment « à l'aise » et « bien pensant ». Cette fédération, dont la création remonte à 1970, regroupe de 100 000 à 130 000 membres appartenant à quelques 900 clubs. Tous les clubs d'âge d'or n'en font pas partie. Elle clame à qui veut l'entendre, qu'elle a toujours promu la cause des retraités. Il est vrai que, stimulé vraisemblablement, en partie au moins, par l'apparition de l'AQDR, la fédération tente à notre avis de se montrer actuellement plus combative. Elle a notamment participé avec l'AQDR, entre autres, à un front commun lancé dernièrement pour obtenir des autorités municipales une baisse des tarifs de transport en commun à Montréal pour les étudiants et les personnes âgées. Il nous semble cependant que l'AQDR crée une nouvelle dynamique :

- par son processus de développement qui amorce un regroupement de forces actives, mais isolées localement, comme les groupes de retraités et de pré-retraités impliqués dans les manifestes ;
- par son orientation de promotion des droits des retraités et pré-retraités et particulièrement de la majorité démunie ;
- par ce qu'elle génère du fait de son application comme mouvement dans l'ensemble de la société québécoise et notamment vis-à-vis des associations du 3ème âge, des organisations syndicales et politiques.

« Les retraités passent à l'attaque », c'est le titre donné récemment par un journaliste d'un « grand quotidien » québécois à son article sur l'AQDR²¹. Comme nous avons peu parlé des recommandations des manifestes, nous donnons ici, à titre d'illustration, des extraits de la plate-forme de revendications sur le revenu, actuellement discutée dans les régions, en préalable à une action envisagée au plan national :

- « Que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec assurent que les plans de pension, publics ou privés, donnent à leurs bénéficiaires 70 % du salaire industriel moyen ;
 - Qu'à très court terme, un revenu annuel minimum garanti soit fixé à 15 % au-dessus des seuils de pauvreté ;
 - Que toute femme seule reçoive la même pension qu'un homme dans la même condition », etc.²²
- Des revendications du même ordre sont en gestation en ce qui concerne le logement...

Les personnes âgées, les politiques sociales et les institutions

Si nous regardons le déploiement des interventions gouvernementales, tant fédérales que provinciales, depuis les 20 dernières années en terme de politiques de vieillesse, nous constatons l'apparition relativement récente d'une panoplie de mesures à la fois générales et spécifiques :

- générales parce qu'elles s'adressent à l'ensemble d'une population retraitée ou pré-retraitée : pension de vieillesse (régime remanié en 1969), supplément du revenu garanti (institué en 1967), allocation au conjoint (institué en 1975), régime de rentes du Québec (créé en 1966) ;
- spécifiques parce qu'elles affectent à chaque type de cas, un traitement ad hoc :
 - pour les « vieux » relativement en forme, le maintien à domicile et l'aide du CLSC, du centre de jour...
 - pour les moyennement malades et handicapés, le centre d'accueil, la famille d'accueil...
 - pour les cas lourds, le centre hospitalier...
 - pour les pauvres, le *maintien* en-dessous du seuil de la pauvreté (pension de vieillesse, plus supplément de revenu garanti), le HLM...

La partie québécoise de ces institutions vient de la réforme des services de santé et des services sociaux mise en oeuvre en 1970-71. Autrement dit, nous assistons à l'installation d'une nouvelle forme généralisée et technocratique de gestion du problème social que constituent « les vieux ». Les classes dirigeantes de notre société capitaliste et industrielle ont mis en place des modalités nouvelles de réponses aux « défis » modernes que posent le développement de la dite société :

- l'évolution démographique laisse entrevoir ici comme ailleurs en Amérique du Nord, une poursuite de l'accroissement de la proportion des personnes âgées qui viennent grossir le flot de ce qu'on appelle les « inactifs » par rapport aux « actifs » ;
- les transformations socio-économiques et, entre autres, l'extension du salariat dans les cinquante dernières années ont généralisé le problème de la retraite ;
- l'aspect coût des politiques sociales, en particulier des personnes prises en charge par les institutions, est devenu dans la conjoncture éco-

nomique actuelle un problème politique majeur.

Un nouveau type de gestion sociale s'imposait, nécessitant de nouvelles formes d'intervention gouvernementales. Et ceci vaut non seulement pour les personnes âgées mais aussi pour les chômeurs, les assistés sociaux, les handicapés, les femmes...

Ce nouveau mode de gestion ne signifie pas que les « problèmes » sont réglés : « plus de 1,1 million de personnes âgées au Canada vivent dans l'indigence. L'échec du système de retraite est encore plus patent dans le cas des femmes... le comité spécial du Sénat sur les politiques relatives à l'âge de la retraite vient de lancer un cri d'alarme... »²³.

Le carnaval de l'histoire continue, les initiatives des milieux dirigeants et les luttes populaires se trament. Au niveau de l'AQDR, il nous semble que ses participants revendiquent à la fois une meilleure intégration à la société en terme de revenus, de possibilités de communication, de services, mais aussi un autre statut social, une autre place. Parler de droits signifie qu'on ne se situe plus en « quêtoux » qui sollicitent la charité. Les retraités se rebellent contre la bureaucratie dans les institutions, veulent donner leur avis avant que les « autorités », les spécialistes, les architectes et les constructeurs plantent un HLM dans leur quartier... Autrement dit, il y a dans le mouvement qu'est l'AQDR, de façon plus ou moins développée, une contestation de l'organisation sociale telle qu'elle existe et de la place faite aux aînés qui ont bâti le Québec.

Du côté des institutions, « les vieux » ont été, et sont encore, objet d'un service social traditionnel comme les malades, les pauvres, les handicapés, la veuve et l'orphelin, et sont aussi traités dans le cadre du nouveau dispositif de gestion technocratique mis en place dans les dix dernières années : CLSC, CA, CHSP²⁴. Ceci dit, le fait que des organisations comme la nouvelle association provinciale, les 3R de Rosemont et autres regroupements locaux aient pu trouver appui auprès d'équipes employées, même à titre marginal, dans des institutions comme une université, un collège, des centres locaux de services communautaires, montre qu'il y a moyen d'utiliser celles-ci, dans une certaine mesure, pour affecter leurs ressources au service de groupes populaires de « travailleurs » ou de « retraités ».

Ainsi se forge relativement, par les groupes et aussi avec des ressources institutionnelles, une promotion et une culture populaire faite de luttes

pour gagner des conditions de vie et une façon de vivre chez soi, dans une habitation communautaire, dans un centre de soins, plus « vivante ». Lisez les manifestes. Les personnes âgées ne manquent pas d'idées novatrices. Elles gagnent aujourd'hui plus de force pour, avec d'autres, les faire valoir.

La lutte continue. Vivent les vieux !

Michel Thiénot
Faculté d'éducation permanente
Université de Montréal

NOTES

¹ Manifeste *La situation économique des retraités*, sept. 1977, 2ième édition, 78 p., p. 11.

² Manifeste *Vieillir chez soi* — AQDR — Le logement et les services, Octobre 1979, 89 p. Manifeste préparé et rédigé par des groupes de retraités et pré-retraités de l'AQDR.

³ Le gouvernement conservateur durant son dernier et bref passage au pouvoir au niveau fédéral a fait voter en novembre 1979 une loi qui maintient l'allocation au conjoint, à la veuve, ou au veuf, de 60 à 65 ans, du (de la) pensionné(e) décédé(e). Auparavant, cette allocation ne pouvait être versée à la personne âgée de 60 à 65 ans que du vivant de son conjoint pensionné.

⁴ Voir notamment :

— *Se payer du bon temps*. La situation des retraités et des pré-retraités, document de travail. Conseil du travail de Montréal. Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Mars 1979, 32 p.

— *La crise et les travailleurs*. Compte rendu du Colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal, Octobre 1979. Article de Roch Bibeau, Pierre Doray. U.de M., « Les retraités face à la crise », p. 29.

⁵ Les pensions de retraite du fédéral et les rentes du régime québécois sont indexées à l'indice des prix à la consommation. Le changement est à tous les 3 mois pour le fédéral et annuel pour le provincial.

⁶ Manifeste *Vieillir chez soi*, p. 13.

⁷ *Se payer du bon temps*, p. 12.

⁸ *Se payer du bon temps*, p. 19.

⁹ *La crise et les travailleurs*, p. 34, tableaux II et III.

¹⁰ Manifeste « *Vieillir chez soi* », p. 8 et suivantes.

¹¹ A.M. Guillemard, *La retraite : une mort sociale* — Sociologie des conduites en situation de retraite, Mouton, Paris-La Haye, 1972, 303 pages.

¹² Document interne à la FEP. Projet de Manifeste sur la situation socio-économique des retraités, Fév. 1977, T. Desjardins, L. Plamondon.

¹³ Pour une liste de ces groupes, voir Manifeste *La situation économique des retraités*, p. 7.

¹⁴ *Vieillir au Québec*, brochure éditée par le parti québécois reproduisant adoptées par le Colloque. 30 p.

¹⁵ — Comité du Manifeste
Logement et services pour pré-retraités et retraités de Hull, Octobre 1978, 20 p.

— *Manifeste — Le logement et les services*, par un groupe de pré-retraités et retraités de Rosemont. Janvier 1979, 37 p.

¹⁶ Cégep : Collège d'enseignement général et d'éducation professionnelle. Ces collèges ont en général un service d'éducation aux adultes (SEA). Quelques-uns, plus « ouverts », tel celui de Rosemont, offrent non seulement un enseignement de « rattrapage » ou de culture générale sur un mode académique, mais propose aussi, suite à une démarche conjointe avec tel ou tel groupe populaire, des apprentissages bâtis sur mesure respectant les besoins, l'autonomie et la dynamique du groupe demandeur.

¹⁷ Pour une présentation et une analyse des CLSC au Québec. Voir notamment le numéro 1/41 de la *Revue internationale d'action communautaire* (printemps 1979); *la prise en charge communautaire de la santé*.

¹⁸ Ouvrage cité à la note 11.

¹⁹ Ibid., p. 69.

²⁰ Ibid., pp. 213 et 214.

²¹ *Perspectives* — supplément du samedi à *La Presse*, semaine du 5 janvier 1980, vol. 22, no 1, S. Viau, p. 2.

²² Document de travail de l'AQDR. Comité du revenu — 30 nov. 1979.

²³ *Journal de Montréal* — 20 décembre 1979, p. 16.

²⁴ CLSC : Centre local de services communautaires

CA : Centre d'accueil

CHSP : Centre hospitalier de soins prolongés